

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2020

Adoption du rapport annuel de l'eau 2019

Le maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2019. *Ce rapport est consultable en mairie.*

Désignation d'un conseiller municipal – Commission de contrôle

Mme Maryse JACQUIN est nommée pour siéger au sein de la commission de contrôle qui s'assure de la régularité de la liste électorale extraite du Répertoire Electoral Unique (REU).

Décision modificative du budget n° 2

Le conseil municipal approuve quelques modifications budgétaires au budget général notamment pour l'achat de buts de handball au Gymnase et d'un camion benne.

Assiette et destination des coupes 2021 :

Le conseil municipal décide de demander l'assiette des coupes de l'exercice 2021 dans les parcelles la parcelle 20 AF de la forêt communale, ainsi que la vente sur pied, par les soins de l'ONF, en bloc, des produits de cette parcelle.

Pouvoirs délégués :

Marché :

Des travaux de sécurisation du cheminement piéton et création d'un aménagement de sécurité sont prévus en octobre rue Victor Hugo et route de La Demie. L'entreprise EUROVIA de Bavilliers a été retenue pour un montant de **47 842.20 € TTC**.

Droit de préemption :

Le maire informe le conseil municipal des déclarations d'intention d'aliéner un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme, auxquelles il n'a pas été fait d'objection.

Vu, pour être affiché à la porte de la Mairie, le 25 septembre par Nous, Serge DUDNIK, Maire de NAVENNE, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



A NAVENNE

Le Maire

Serge DUDNIK